

Mardi, le 18 septembre 2018

Au cours de la semaine prochaine, soit du 24 au 28 septembre, le service de garde de l'école d'Éducation internationale Filteau procédera à la déclaration de sa clientèle auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Si votre enfant est présent au moins deux périodes<sup>1</sup> par jour et ce, pour un minimum de trois jours par semaine, il sera déclaré<sup>2</sup> à statut régulier et il bénéficiera de la contribution réduite pour toute l'année scolaire. Il sera facturé pour un minimum de trois jours semaine et ce, même s'il y a une modification de fréquentation en cours d'année (voir le point 9.1 et 9.2 du document d'information générale concernant les règles de fonctionnement).

Veillez prendre note que lors d'une garde partagée, le statut régulier a préséance.

N'hésitez pas à communiquer avec la soussignée si vous désirez obtenir des renseignements additionnels.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle,

Sophie Nagy-Lasnier  
Technicienne responsable au service de garde  
418 652-2152 #3706

---

<sup>1</sup> Aux fins de financement, chaque journée de garde comporte trois périodes, soit avant les cours (matin), le midi et après les cours (soir).

<sup>2</sup> On ne peut choisir le statut de fréquentation de son enfant puisqu'il est déterminé par le nombre de périodes réservées sur la fiche d'inscription et par sa présence lors du processus de déclaration de clientèle.